

**DELIBERATION N° 17/385 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET
EXECUTER UN MARCHE D'ACQUISITION DE MATERIEL ET FOURNITURES
ELECTRIQUES POUR LES BATIMENTS
DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le dix novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 26 octobre 2017, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, François BERNARDI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Christophe CANIONI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Paul-André COLOMBANI, Christelle COMBETTE, René CORDOLIANI, Muriel FAGNI, Marie-Xavière FILIPPI, Stéphanie GRIMALDI, Lauda GUIDICELLI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Antonia LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Karine MURATI-CHINESI, Nadine NIVAGGIONI, Delphine ORSONI, Antoine OTTAVI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Josette RISTERUCCI, José ROSSI, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, François TATTI, Jean TOMA, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Paul-Marie BARTOLI à M. Xavier LACOMBE
M. François BENEDETTI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Françoise NADIZI à Mme Marie-Xavière FILIPPI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI
M. Ange SANTINI à Mme Karine MURATI-CHINESI
M. Michel STEFANI à M. Dominique BUCCHINI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Marie-France BARTOLI, Pierre CHAUBON, Paul GIACOBBI, Maria GUIDICELLI, Marie-Thérèse OLIVESI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, livre II, titre IV, IV^{ème} partie,

VU la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse

pour l'exercice 2017,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché à bons de commande pour l'acquisition de matériel et fournitures électriques pour les bâtiments publics de la CTC.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les avenants sans incidence financière relatifs à ce marché.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 10 novembre 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

A – Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Collectivité Territoriale de Corse
Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse
Direction du Domaine
22 Cours Grandval – BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1
Tél : 04.95.51.65.67 – Télécopie : 04.95.51.66.80

B – Objet et valeur du marché

Marché d'acquisition de matériels et fournitures électriques.

Il s'agit pour la Collectivité Territoriale de Corse de procéder à l'acquisition de matériels et fournitures électriques afin de garantir les meilleures conditions d'exploitation de bâtiments répartis sur l'ensemble de la Région.

Allotissement et localisation des sites :

Le marché porte sur un Lot unique.

Montant annuel HT du marché :

Montant de l'opération est détaillé comme suit :

Lot	Montant Annuel HT	
	Montant Minimum	Montant Maximum
Lot unique	5 000	80 000,00

Imputation de la dépense :

L'imputation de la dépense est à prendre en compte sur les crédits ouverts au budget de la CTC :

5312F chapitre 930 compte 60632.

C - Procédure :

La consultation est passée par Appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Dates et modalités de publicité :

La consultation a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence initial envoyé à la publication (JOUE - BOAMP - Site CTC - Informateur Corse), le 9/06/2017, avec date limite de remise des offres fixée au : 10/07/2017, à 16 heures.

Nature de la prestation :

Marché à bons de commande, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Durée du marché :

Un an à compter de la date de la notification – renouvelable 3 fois

Critères de jugement :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique (pondération : 60 %) appréciée sur la base d'un mémoire technique dans lequel le candidat indiquera notamment la répartition géographique de ses points de vente ainsi que les délais moyens de livraison et de remplacement suite à erreur lui incombant et suite à défaillance technique, conformément à ce qui est précisé au CCTP.

- Prix (pondération : 40 %) Les offres seront établies par l'application d'un devis quantitatif estimatif test (défini préalablement par le maître d'ouvrage et non fourni au candidat) auquel seront appliqués les prix du BPU.

Nombre d'offres reçues : 2,

Nombre d'offres irrégulières : 1, l'entreprise ESPACE ELEC (absence de mémoire technique)

Nombre d'offre hors délais : 0

D – Nom des candidats retenus et motif de ce choix

Tous les candidats ayant présenté une offre ont été retenus ; ils présentent tous les garanties professionnelles, techniques et financières pour exécuter les prestations, il s'agit des entreprises :

- ESPACE ELEC
- SAS BIANCHI

E – Recevabilité des offres et motifs du rejet

L'offre du candidat ESPACE ELEC est déclarée irrégulière en conséquence de l'absence de mémoire technique.

F – Nom des candidats exclus et motifs du rejet de leur candidature

Sans Objet

G – Motifs du rejet des offres jugées anormalement basses

Sans Objet

H – Nom des titulaires et motifs du choix de leur offre

Par décision en date du 10 Octobre 2017 la commission d'appel d'offres a attribué le marché à l'entreprise ci-dessous dont l'offre, au regard des critères de choix préétablis conformément au règlement de la consultation est économiquement la plus avantageuse.

Lots	Candidat retenu
Lot unique	SAS BIANCHI

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter le marché à bons de commande relatif à l'acquisition de matériels et fournitures électriques avec l'entreprise **SAS BIANCHI** avec montant minimum annuel de 5 000 € et pour un montant maximum annuel de 80 000 € HT.